

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.31 SITE CASTRAL DE SAINT-GERMAIN D'AMBÉRIEU : APPROBATION DES TRAVAUX DE SAUVEGARDE ET DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

(Rapporteur : Aurélie PETIT)

Nomenclature : 7.8 – Subventions d'équipement

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2017, le site castral de Saint-Germain d'Ambérieu, site médiéval remarquable, fait l'objet d'une attention scientifique, historique et archéologique continu depuis les années 1970.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_31-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025]

L'entretien et la mise en valeur sont réalisés par l'association « Les Amis de Saint-Germain et son château », en vertu d'une convention de partenariat avec la Ville et différentes personnes privées, propriétaires des parcelles concernées.

Ces travaux ont permis de sauvegarder et de mettre en valeur certaines parties du site ainsi que des découvertes archéologiques réalisées lors des campagnes de fouilles programmées.

Fin 2024, un rapport sur l'état sanitaire global des vestiges du château a été rendu par le cabinet d'architecte du patrimoine ALEP. Ce rapport a fait apparaître de nombreux désordres nécessitant une intervention rapide. Un phasage de ces travaux a été réalisé, ainsi qu'une estimation de leur coût.

Suite à ce rapport, joint en annexe, les tranches 1, 2 et 6 ont été identifiées comme priorités urgentes afin de sauvegarder notamment la porte ogivale ainsi que le l'ancien mur de séparation entre la haute cour et la basse cour, extrêmement fragilisés. Ses travaux importants ne pouvant être réalisés par l'association, des entreprises seront sollicitées. Dans un souci d'efficacité, la maîtrise d'œuvre sera confiée à l'entreprise ALEP qui a notamment assuré le diagnostic initial et qui connaît ainsi parfaitement le site.

Ces différents travaux font apparaître un montant total de 346 895 € HT (MOE comprise).

Différents dispositifs d'aides ont été identifiés pour être mobilisés sur ce projet. Il en ressort le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant HT prévisionnel	État, DRAC : Études et travaux sur monuments historiques	Région Auvergne-Rhône-Alpes : Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine	Conseil départemental de l'Ain : Aide au patrimoine historique bâti	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Fonds de concours développement touristique	Fondation du patrimoine Souscription publique	Fonds propres de la commune
346 895 €	69 379 €	34 689 €	38 158 €	93 662 €	17 345 €	93 662 €

La Commission Municipale **Culture et Patrimoine** lors de sa séance en date du **16 juin 2025** émis un avis **favorable**.

La commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

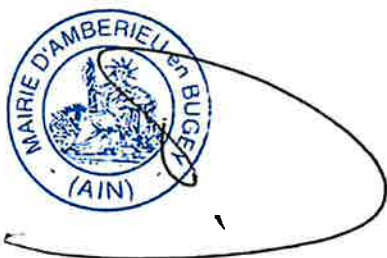
1. **D'APPROUVER** le projet de travaux de sauvegarde du site castral de Saint-Germain ;
2. **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;
3. **DE SOLLICITER** la participation financière de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de leurs dispositifs respectifs ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à venir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Jacques Becquart, is written over the text.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_31-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 3